



## FORMATION CONDUISANT AU DEAS EN APPRENTISSAGE - Rentrée le 20 Novembre 2023 COMMENT INTEGRER LA CLASSE DEDIEE POST BAC ASSP ?

Préalable à l'entrée en formation conduisant au DEAS en parcours allégé post Bac ASSP, conformément à l'article 9 et à l'article 10 nouveau de l'Arrêté du 12 Avril 2021 (Candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage avec un Bac ASSP et sollicitant une place dans l'IFAS Bordeaux Nord)

Il n'y a pas de Sélection, ni de Concours. Par contre un Employeur s'engage à vos côtés et vous sélectionne **en contrat d'apprentissage** pour intégrer cette fameuse classe dédiée à l'IFAS Bordeaux Nord.

Vous devez constituer un dossier de pré-inscription auprès de l'IFAS :

- Fiche de pré-inscription CFPBNA ci-après,
- CV (pensez à détailler vos expériences professionnelles en tant que stagiaire en filière ASSP),
- Carte Nationale d'Identité ou titre de séjour (Attention : CNI valable 10 ans quand elle a été faite mineur(e)),
- Lettre de motivation avec description du projet professionnel,
- Copie du contrat d'apprentissage signé ou tout autre document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage (attestation engagement employeur ci-jointe).
- Diplômes éventuels (relevé de notes du Bac ASSP en Juillet 2023, puis diplôme du Bac à la Rentrée en Novembre 2023)
- Tout document utile éventuellement (Lettre de référence, engagement associatif...).

Le dossier sera considéré complet pour la pré-inscription en renvoyant les pièces ci-dessus **en une seule fois**

- Fiche de vaccinations ARS remplie par votre médecin traitant à la pré-inscription, au moins partiellement, et **dument complétée avant la signature du contrat d'apprentissage**.

Pour entrer en formation conduisant au DEAS et être « admis », le contrat sera signé et tous les documents ci-dessus préalablement confiés à l'Administration de l'IFAS Bordeaux Nord.

Le démarrage du contrat d'apprentissage se fera impérativement entre le 21 Août et le 20 Octobre 2023.

Les futurs élèves aides-soignants seront rencontrés aux JPO, à leur demande si nécessaire, en fonction de l'état d'avancement dans la contractualisation (signature du contrat d'apprentissage).

Vous ferez remplir à ce moment-là **seulement** le certificat d'aptitude par le médecin agréé, nous vous mettrons à disposition un modèle et une liste de médecins agréés ARS (ils ne le sont pas tous), et nous ne manquerons pas de vous confier l'exhaustivité des documents liés à votre admission définitive.

**Rappel de la rentrée prévisionnelle : le 20 Novembre 2023.**

**FORMATION CONDUISANT AU DEAS EN APPRENTISSAGE - Rentrée le 20 Novembre 2023**  
**COMMENT INTEGRER LA CLASSE DEDIEE POST BAC ASSP ?**

Préalable à l'entrée en formation conduisant au DEAS en parcours allégé post Bac ASSP, conformément à l'article 9 et à l'article 10 nouveau de l'Arrêté du 12 Avril 2021 (Candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage avec un Bac ASSP et sollicitant une place dans l'IFAS Bordeaux Nord)

**Partie 1 : Vos Coordonnées**

Nom (de naissance) : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....  
Nationalité : ..... Portable : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Email : .....

**Partie 2 : Vos diplômes**

Dernier diplôme obtenu : .....  
Année d'obtention de ce diplôme : ..... Etablissement : .....  
Autre diplôme que vous voulez mentionner : .....

**Partie 3 : Eléments complémentaires**

Avez-vous le permis de conduire ?  Oui  Non  en cours  
Moyen de locomotion :  Transports en commun  Véhicule personnel  Autre : .....  
Avez-vous des enfants ?  Oui  Non Si oui, quels âges ont-ils ?.....  
Engagement ou expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant  
.....  
.....

**Publication des résultats sur internet :** J'autorise  Je n'autorise pas  l'institut à publier mon identité sur son site internet dans le cadre de la diffusion des résultats (aucun résultat ne sera donné par téléphone).

Tout oubli vaudra une autorisation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_  
Signature du candidat ou du tuteur légal si candidat mineur :

**Partie 3 : Votre recherche de financement**

Avez-vous fait des recherches auprès d'employeurs pour trouver un contrat d'apprentissage :

Oui  Non

Avez-vous trouvé un employeur ?

Oui  Non

**Si vous êtes pressenti(e) pour signer un contrat d'apprentissage, je présente mon (futur) employeur :**

**Nom de l'établissement :** .....

Nom et fonction du Responsable : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Poste occupé par le futur élève aide-soignant : .....

**Partie 4 : La prise en charge de la formation**

**Je reconnais avoir pris connaissance que si je suis sélectionné (e) par un employeur en contrat d'apprentissage, je ne passe pas de sélection (démarrage entre le 21 Aout et le 23 Octobre 2023) :**

Contrat d'apprentissage

**Je reconnais avoir pris connaissance que si je suis financée par un employeur via la Pro-A, je devrais passer par la Sélection (arrêtés du 7 avril 2020 et 12 avril 2021),**

Dispositif Pro A

Rentrez en contact impérativement avant le 31/07/2022, pour compléter les pièces constitutives de la Sélection à la formation conduisant au DEAS.

Le dossier sera considéré complet pour la pré-inscription en renvoyant les pièces suivantes en une seule fois :

- Fiche de pré-inscription
- Pièce d'identité à jour (CNI valable 10 ans quand elle a été faite mineure)
- CV
- Copie du contrat d'apprentissage signé ou tout autre document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.
- Lettre de motivation avec description du projet professionnel
- Diplômes éventuels (relevé de notes du Bac ASSP à partir de juillet 2023, puis diplôme du bac à la Rentrée)
- Tout document utile (Lettre de référence, engagement associatif...)
- Fiche ARS (à la pré-inscription)

J'ai bien noté que Tout dossier incomplet sera refusé et non traité, le cas échéant non convoqué pour un entretien préalable à l'admission définitive.

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.**

Fait le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Signature du candidat ou du tuteur légal (candidat mineur) :

**\*Fiche ARS à jour et documents liés sous pli (Sérologie hépatite B et photocopies de toutes les pages du carnet de vaccinations).** Toute personne refusant les vaccinations obligatoires ne sera pas autorisée à suivre la formation conduisant au DEAS.

**Pensez à signer le recto et le verso du présent imprimé.**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant (Loi « informatique et libertés du 6 janvier 1978 article 34 »).

**ATTESTATION ENGAGEMENT EMPLOYEUR**

Préalable à l'entrée en formation conduisant au DEAS en parcours allégé post Bac ASSP, conformément à l'article 9 et à l'article 10 nouveau de l'Arrêté du 12 Avril 2021 (Candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage avec un Bac ASSP et sollicitant une place dans l'IFAS Bordeaux Nord)

**Coordonnées de l'Etablissement Employeur :**

Nom du Directeur/Directrice/Responsable Ressources Humaines : .....

Etablissement : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

**Coordonnées du Salarié sélectionné pour suivre la formation conduisant au DE - Aide-Soignant :**

Nom d'Usage : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Je soussigné(e), M/MME .....

assure que M/MME .....

Est pressenti(e) pour signer un contrat d'apprentissage, sous réserve d'obtenir ou d'avoir obtenu le Baccalauréat ASSP (résultats 2022 : le 05 juillet), et d'obtenir une place à l'IFAS du CFPBNA (40 places).

Et donne donc mon accord pour son départ en formation dans les modalités connues (demander le calendrier de la formation à [raphaellebeaumont@cfpbna.asso.fr](mailto:raphaellebeaumont@cfpbna.asso.fr) ou au 05 56 43 70 82).

Cette personne :

- Exercera éventuellement en CDD sur les mois de Juillet et/ou d'Aout 2023,
- A été sélectionné(e) par l'établissement pour suivre la formation conduisant au DE Aide-Soignant dès la rentrée du **20 Novembre 2023** (articles 09 et 10 nouveaux de l'Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux conditions d'accès à la formation conduisant au DEAS, et aux allègements de formation),
- et démarrera son contrat d'apprentissage en date du                    /                    /2023 (démarrage fortement conseillé entre le 21 Aout et le 20 Octobre 2023).

La présente *attestation* est délivrée pour faire *valoir* ce que de *droit*,  
Signature et Cachet de l'établissement